

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 12 mars 2024</p> <p><i>Saint-Arnoult en Yvelines</i></p> <p><u>Date de la convocation</u> : 5 mars 2024</p> <p><u>Date de publication</u> : 15 mars 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/10</p>
	<p><u>Département des YVELINES</u></p> <p><u>Arrondissement de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Canton de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/10

OBJET : ENVIRONNEMENT – Subvention – Rénovation du Parc Arsonneau au budget participatif de la Région

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (21) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; M. Michel JOLLY ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA (arrivée à 20h11) ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Brigitte ALEXANDRE ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Jean-Louis BARAUT

ÉTAIENT ABSENTS (3) :

M. Joseph DEROFF ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

La municipalité envisage d'inscrire au budget 2024 la rénovation du parc du Docteur Arsonneau. En effet, ce parc de centre-ville est un espace vert et une aire de jeux appréciés des Arnolphiens. Pourtant, la dégradation des cheminements ne favorise pas son utilisation, notamment par temps pluvieux. Cet espace doit aussi voir quelques bancs et tables réinstallés et pourrait être agrémenté de quelques plantations. Le montant de cette réfection est estimé à 30 850,79 € TTC. Pour ce faire, il est envisagé de recourir au budget participatif écologique de la région Ile-de-France, pour lequel la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été lauréate en 2022 et en 2023. Les Franciliens seront amenés à se prononcer sur les projets en juin 2024, pour des résultats prévus en septembre et un début de travaux dans la foulée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles - Parc Arsonneau		
	€HT	€TTC
Mobilier urbain	1 046,00 €	1 255,20 €
Plantations et intervention végétal	2 211,89 €	2 654,27 €
Reprise des sentiers	22 451,10 €	26 941,32 €
TOTAL	25 708,99 €	30 850,79 €

Recettes prévisionnelles - Parc Arsonneau		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	15 708,99 €	61,1%
Proposition financement Région Ile-de-France – Budget participatif	10 000,00 €	38,9%
TOTAL	25 708,99 €	100%

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le règlement d'intervention du budget participatif écologie de la Région Ile-de-France adopté par les délibérations n° CP-2020-100 du 31 janvier 2020 et modifié par les délibérations n° CP-2020-197 du 1er juillet 2020, n° CP-2021-111 du 1er avril 2021 et n° CR-2022-010 du 16 février 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt du projet, d'un point de vue de la nature et de la biodiversité en ville, de la valorisation des espaces publics,

VU la présentation en Commission des Finances du 28 février 2024,

ENTENDU l'exposé de Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation du Parc Arsonneau tel que décrit ci-dessus,

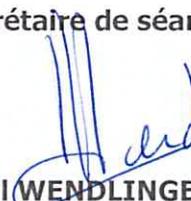
APPROUVE la participation de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines en tant que candidat au budget participatif écologique régional et de soumettre au vote des franciliens le projet du parc Arsonneau,

ADOpte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'inscrire les montants correspondants au budget,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance


Chantal WENDLINGER



Le Maire,


Joëlle JÉGAT



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication